

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 9 mai 2022.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le lundi 9 mai 2022 à 15 h 15, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| M <sup>me</sup> Lise Boulianne | Sacré-Coeur      |
| M. André Desrosiers            | Les Escoumins    |
| M. Richard Foster              | Forestville      |
| M. Donald Perron               | Longue-Rive      |
| M <sup>me</sup> Nathalie Ross  | Les Bergeronnes  |
| M <sup>me</sup> Claire Savard  | Colombier        |
| M. Richard Therrien            | Tadoussac        |
| M. Jean-Maurice Tremblay       | Portneuf-sur-Mer |

Assist également à cette séance :

|                 |  |
|-----------------|--|
| M. Kevin Bédard | Directeur du Service de l'aménagement<br>du territoire et directeur général et<br>greffier-trésorier adjoint |
|-----------------|--|

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Ressources humaines :
  - 3.1. Décision du conseil - référence 80-0015;
4. Affaires nouvelles;
5. Période de questions;
6. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Considérant la présence de tous les membres du conseil, Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constate que les règles prévues à l'article 152 du *Code municipal du Québec* s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire. Elle déclare la séance ouverte.

### **RÉSOLUTION 2022-05-143**

### ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'ordre du jour présenté ci-avant.

RÉSOLUTION 2022-05-144

***Suspension administrative provisoire  
d'un employé municipal pour fins de vérification***

CONSIDÉRANT QUE certains faits liés à la prestation de travail de l'employé 80-0015 ont été portés à la connaissance du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT l'obligation et la volonté de la MRC d'effectuer les vérifications qui s'imposent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE la MRC suspend provisoirement avec solde pour fins de vérification l'employé 80-0015 à compter du 9 mai 2022.

RÉSOLUTION 2022-05-145

***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 18.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
greffier-trésorier adjoint